

susciter réellement de l'inquiétude. Même si personne ne saurait dire que cette demande ne comporte pas la possibilité de modification ultérieure, le bill n'apporte aucun changement dans la structure des immobilisations, la forme de propriété ou de gestion d'Air Canada.

L'objectif fondamental du projet de loi est de fournir des fonds pour les frais d'établissement et, si nécessaire, pour les dépenses courantes qu'entraîne l'exploitation d'Air Canada sous sa forme actuelle, afin de lui permettre, comme le pensent la plupart des Canadiens, de continuer à servir de façon très efficace les intérêts du Canada.

M. Forrestall: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de dire au comité si l'on s'est servi jusqu'ici d'une façon quelconque du pouvoir qu'on nous demande d'approuver? En d'autres termes, a-t-on obtenu des fonds sur le marché privé par l'émission d'obligations ou de valeurs, ou par tout autre moyen qu'Air Canada aurait pu choisir?

M. Gray: On me dit qu'Air Canada n'a pas jusqu'ici eu recours au marché privé. La compagnie n'a pas été autorisée à le faire. Elle pourra le faire seulement si le projet de loi est adopté par la Chambre.

M. Bell: Monsieur le président, je sais que le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il ne peut nous donner une réponse complète au sujet de ce qui est prévu pour faire d'Air Canada un organisme public. Je me demande, toutefois, si le secrétaire parlementaire peut nous dire—je remarque que le président du Conseil du Trésor se trouve parmi nous—si les études qui ont été faites sur cette question, à laquelle nous nous intéressons tous, sont optimistes en ce qui concerne la possibilité pour Air Canada de pouvoir agir à sa guise, comme entité séparée. Il est inexact que certains spécialistes de l'investissement qui se sont intéressés à cette question aient dit ouvertement, avec pessimisme, qu'il faudrait beaucoup de temps avant que la compagnie soit en mesure de présenter un bilan et le reste.

Je pose cette question sans faire allusion au problème actuel de notre marché des obligations qu'on abordera la semaine prochaine. L'un des ministres présents, ou bien le secrétaire parlementaire peut-il nous exposer, en termes généraux, les arguments à l'appui de l'indépendance d'Air Canada?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, le député comprendra qu'il s'agit d'une question assez complexe et que les jugements de valeur ont ici une grande importance. On a exprimé un certain nombre d'opinions qui n'ont pas toutes recueilli l'unanimité. En fait, si le problème avait été simple et l'accord unanime, la réponse aurait été fournie il y a très longtemps. C'est l'absence d'unanimité et la difficulté du problème qui nous obligent à prendre le temps qu'il faut pour donner une réponse exacte.

Je ne crois pas que j'aiderais la Chambre si j'essayais, dans la conjoncture actuelle, de présenter un graphique des variations de l'atmosphère de ces études. J'espère que le député attendra patiemment le jugement final.

• (5.30 p.m.)

M. Bell: Monsieur le président, je remercie le ministre de nous donner au moins ce renseignement. Pourrait-il nous dire si l'intention générale est de poursuivre l'application du projet consistant à placer Air Canada sur un pied de concurrence totale avec les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien en lui permettant de faire impression sur le public. Bien que les détails soient compliqués et que le moment soit peut-être mal choisi, nous sommes plus ou moins d'accord pour qu'on permette de poursuivre les efforts en vue de moderniser Air Canada et de lui accorder le traitement auquel elle a droit. Nous devrions aider les dirigeants de la société, quel qu'en soit le président, qui veulent prendre leurs responsabilités et regarder l'avenir avec confiance. Peut-être pourrait-on y arriver en adoptant un système convenable de comptabilité et de recherche. Je n'insinue pas que la comptabilité n'est pas bien tenue, mais le ministre admettra sans doute qu'on a fait des opérations d'un genre un peu inédit.

Si le ministre nous faisait une déclaration en ce sens ou nous rassurait, il gagnerait peut-être l'appui de ceux parmi nous qui se remuent depuis des années pour qu'Air Canada jouissent de chances égales. Ceci acquiert une importance particulière en raison de l'avance prise par le Pacifique-Canadien dans les transports aériens au Canada. Le ministre admettra-t-il qu'il est en faveur de la nationalisation d'Air Canada, ou bien partage-t-il le sentiment général que cela devrait se faire dans un proche avenir?

L'hon. M. Drury: Le député est bien au courant des problèmes qui se posent à Air Canada. En l'espace de quelques minutes, il a